

# BILAN DE COMPÉTENCE APPROFONDIE

## OBJECTIFS

Faire le point sur ses compétences, sur ses intérêts et besoins, formuler et mettre des projets à l'épreuve du marché de l'emploi.

## RESULTATS ATTENDUS

A travers cet accompagnement, vous allez prendre un temps de réflexion sur votre parcours, un temps de recul sur votre quotidien professionnel.

Vous pourrez ouvrir le champ des possibles pour votre avenir et serez accompagné(e) pour analyser les différentes pistes professionnelles envisagées.

Vous serez guidé(e) pour envisager plus sereinement votre avenir professionnel et reprendre en main votre carrière.

## MODALITES D'ORGANISATION

### Rythme et Durée

- Amplitude du bilan : environ 8 semaines
- 8 entretiens en moyenne
- Planning établi avec le bénéficiaire à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine (*fréquence idéale permettant un maintien de l'engagement*)
- Environ 24 h de travail au global (*travail de face à face avec le consultant et travail de réflexion*)
- Séances individuelles – En présentiel (sur site) et/ou Visio

### Tarifs et financements possibles :



**CPF / particulier** : 1800 € TTC



**Entreprise** : à partir de 1800 € HT



**OPCO** : selon tarif négocié

**Délais d'accès** : 2 semaines minimum entre le rendez-vous de présentation et le début de la prestation.

**Modalités d'évaluation** : document de synthèse, attestations de présence, questionnaire de satisfaction à chaud et à froid, entretien de suivi à 6 mois.

## DEROULEMENT

### 1<sup>ère</sup> étape

#### INTRODUCTION

- Faisons connaissance !
- 

### 2<sup>ème</sup> étape

#### BILAN PERSONNEL

- Ma personnalité (mes atouts, mes qualités...mais aussi mes défauts !)
  - Les différentes sphères de ma vie
- 

### 3<sup>ème</sup> étape

#### BILAN PROFESSIONNEL

- Feedback sur le parcours
  - Mettons en valeur vos compétences
- 

### 4<sup>ème</sup> étape

#### MES BESOINS / MOTIVATIONS / INTERETS / FREINS

- De quoi ai-je besoin pour me sentir épanoui dans le travail ?
  - Quels peuvent être mes freins au changement ?
- 

### 5<sup>ème</sup> étape

#### MES PROJETS

- Que puis-je changer dans mon quotidien pour répondre à mes besoins ?
  - Quels projets / idées répondraient à mes aspirations ? Comment y parvenir ?
  - Mise à l'épreuve des projets
  - Identification des besoins éventuels en formation
  - Validation du ou des projets
- 

### 6<sup>ème</sup> étape

#### SYNTHESE

- Elaboration du plan d'action
- Validation de la synthèse de l'accompagnement

## METHODES / MOYENS MATERIELS

### Méthodes et outils

Divers outils mobilisés par le Consultant, adaptés en fonction des besoins exprimés et des objectifs opérationnels définis.

Entretiens individuels semi-directif, contrat d'engagement, grille d'analyse du besoin, questionnaire d'auto-évaluation, Portefeuille de compétences, questionnaires d'auto-évaluation, tests/questionnaires sur les intérêts professionnels, les valeurs, la personnalité, logiciel d'orientation, guide d'enquête métier, Fiches de réflexion, Carte mentale, Guide d'enquête métier, site Web spécialisés, etc.

### Moyens matériels

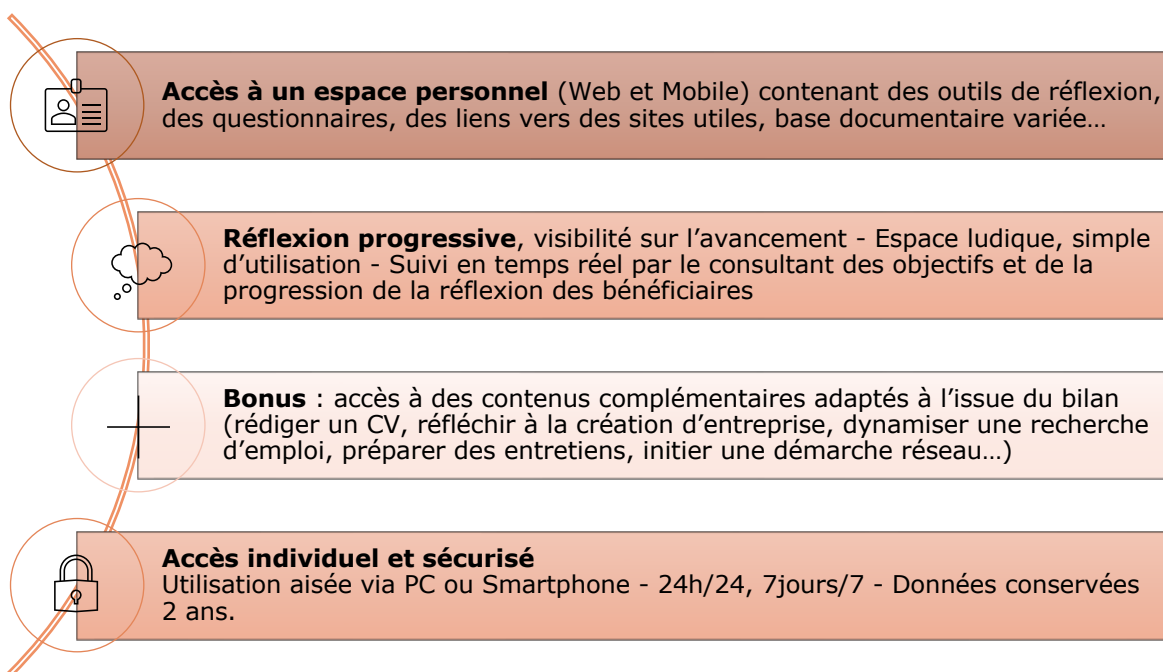
Bureau pour les entretiens permettant la confidentialité des échanges.

Connexion Wifi, mise à disposition d'ordinateurs.

Supports de réflexion papiers ou digitaux, selon le choix du bénéficiaire.

Nous proposons 2 types de supports afin de répondre au mieux aux profils des personnes accompagnées :

### SUPPORTS DIGITAUX



⇒ Choisir le digital, c'est aussi gagner en souplesse dans l'organisation du bilan, avec la possibilité d'effectuer des temps d'échanges à distance (Skype, Teams ou téléphone).



## SUPPORTS PAPIERS

Un support papier peut être remis au démarrage du bilan. Cet outil permet de consigner ses réflexions et l'avancée de ses projets.

### **CADRE LEGAL ET DEONTOLOGIQUE**

---

Nos bilans sont tous menés dans le respect du Code du Travail, qui encadre cette démarche d'accompagnement :

- Article L6313-1, L6313-10, L6313-4, R6313-4 à R6313-8 du code du travail
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Code du travail
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Ainsi, dès le démarrage et tout au long de la démarche, nos consultants s'engagent à :

- L'individualisation de l'accompagnement : au-delà des 3 formules pouvant être proposées, nous adaptons aussi les méthodes d'accompagnement (Visio, rdv présentiel, outils numériques, outils papier...) en fonction des attentes et des besoins des bénéficiaires.
- La confidentialité : s'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.
- La neutralité et libre-arbitre : notre rôle est d'accompagner les bénéficiaires dans le processus de choix quant à leur avenir professionnel, et nous assurons que leurs décisions sont éclairées. La mise en œuvre du plan d'actions à l'issue du bilan leur appartiendra ensuite !
- Le principe de réalité : si un des principes du bilan est de permettre une ouverture à différents types de projets aussi grande que possible, le principe de réalité est introduit dans la démarche par une confrontation des pistes aux freins internes et externes aux bénéficiaires.